

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Lekh Lekha
8 Hechvan 5785
9 Novembre
2024
286

Dvar Torah

Abraham Avinou, lorsqu'il entra en Terre d'Israël, bâtit trois Autels. Pour les deux premiers, Rachi donne une raison. Ainsi, pour le premier Autel, il est dit: «L'Éternel apparut à Abram et dit: "C'est à ta postérité que je destine ce pays." **Il bâtit en ce lieu un Autel au D-ieu qui lui était apparu**» (Béréchit 12, 7), et Rachi de commenter: «Par gratitude pour l'annonce de sa future descendance et pour la promesse d'Erets Israël». Pour le second Autel, il est dit (verset 8): «Il se transporta de là vers la montagne à l'est de Béthel et y dressa sa tente, ayant Béthel à l'occident et Aï à l'orient; **il y érigea un autel au Seigneur, et il proclama le nom de l'Éternel**», et Rachi de commenter: «Son intuition prophétique lui a révélé que ses descendants allaient être, un jour, impliqués dans la faute de 'Akhan (qui a dérobé des choses consacrées - voir Josué 7). Aussi y a-t-il prié pour eux» (Béréchit 12, 18). Concernant, le troisième Autel que construisit Abraham Avinou: «Abram alla dresser sa tente et établir sa demeure dans les plaines de Mamré, qui sont en Hébron; **et il y éleva un Autel au Seigneur**» (Béréchit 13, 18), Rachi n'apporte aucun commentaire. Pour comprendre cette différence, rappelons tout d'abord l'enseignement de nos Sages: «Maassé Avot Siman Labanim (les actes des pères sont un signe pour les enfants)». Et concernant notre sujet, les trois Autels que construisit Abraham furent une préparation et un encouragement pour l'offrande des Sacrifices sur l'Autel du Beth HaMikdache. Par ailleurs, les trois Autels édifiés par Abraham correspondent aux trois degrés à travers lesquels nous pouvons nous élever dans notre relation avec D-ieu: Abraham édifia le premier Autel pour remercier Hachem de la promesse de subsistance, d'enfants et d'un pays dans lequel ils pourraient vivre. Cela correspond au premier aspect de notre relation avec D-ieu – observer Ses

LEKH LEKHA

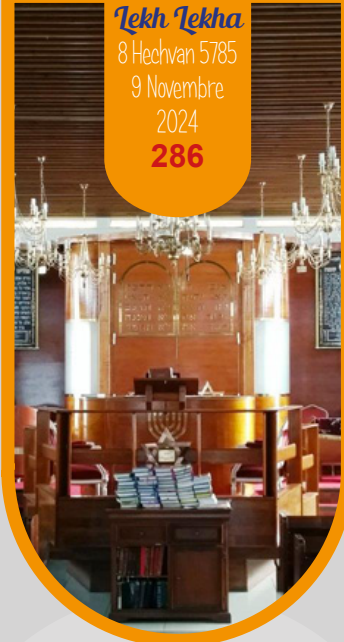
Commandements, ce qui insuffle la vie à l'âme et maintient son lien avec le corps. Abraham édifia son second Autel pour exprimer un plus haut degré de relation avec D-ieu, celui procuré par la Téchouva. Pour amender notre relation avec D-ieu après avoir fauté, nous devons surpasser notre degré préalable d'engagement (lequel était manifestement insuffisant puisqu'il ne nous a pas empêché de fauter). Pour nous astreindre à ce degré plus intense d'engagement, nous devons approfondir et intensifier notre relation avec D-ieu; nous devons révéler en nous un degré de conscience où notre relation avec D-ieu ait préséance sur l'attrait de n'importe quelle transgression à laquelle nous ayons pu succomber. Abraham édifia son troisième Autel au titre de la seule glorification de D-ieu. Cet Autel exprima un degré encore plus élevé de relation à D-ieu: celui de notre aptitude à abandonner tout sentiment d'ego indépendant et de nous fondre en Lui. Lorsque nous ne faisons qu'un avec D-ieu, nous transcendons notre ego et accomplissons notre mission divine avec un dévouement inaltéré, et sans aucune arrière-pensée d'ordre matériel ou spirituel, mais uniquement pour la glorification du Divin. C'est pourquoi, Rachi n'a pas interprété le but de la construction du troisième Autel, puisque ce celui-ci n'avait d'autre intention que la construction réelle d'un Autel en l'honneur de D-ieu. Bien que nous n'ayons pas encore atteint ce degré de perception, nous pouvons et devons néanmoins reconnaître qu'il constitue l'ultime accomplissement de notre mission divine. Une telle reconnaissance contribuera à nous faire aspirer encore davantage à l'ère messianique, lors de laquelle nous aboutirons tous à une telle abnégation, et à hâter ainsi son avènement, très prochainement.

Collel

«Pourquoi une présence juive en Erets Israël est-elle indispensable?»

Le Récit du Chabbat

Si nous cherchons à savoir jusqu'où va notre devoir d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, nous pourrions certainement le réaliser en nous inspirant de



Horaires de Chabbat

Hadlakat Nèrot: 17h00
Motsaé Chabbat: 18h08

1) Il est interdit de nettoyer des vêtements le Chabbath et le Yom Tov, car cela est impliqué dans l'interdiction de «rendre propre». La Thora considère que l'on a transgressé l'interdiction de «nettoyage» seulement si l'opération de nettoyage est une conséquence de notre activité, aussi y aura-t-il lieu de distinguer, du point de vue de l'interdiction de «nettoyage», entre le fait de tremper dans l'eau un vêtement sale, et le fait de tremper un vêtement propre, entre le fait de tremper un vêtement pour le nettoyage et le fait que le vêtement, en étant trempé, se salisse; de même, on distingue le fait de nettoyer un vêtement noir du fait de nettoyer un vêtement blanc, et on distinguera aussi le cas où il s'agit d'un vêtement dont il nous importe qu'il ne se salisse pas, du cas où il s'agit d'un vêtement dont il nous importe peu qu'il se salisse.

2) Il sera défendu le Chabbath et le Yom Tov de tremper du linge dans l'eau, ou de verser de l'eau dessus, même en petite quantité, qu'il s'agisse de linge sale ou de linge propre, de linge blanc ou de linge en couleur.

3) On aura le droit de tremper dans l'eau des vêtements faits en matière synthétique pure, à laquelle ne sont pas mêlées des fibres naturelles (bas, chemises etc ...) à condition que ces habits ne soient pas cousus avec du fil fait en fibre naturelle, et qu'on ait l'intention de les utiliser le jour même. Cependant, si ces vêtements sont encore mouillés, on n'aura pas le droit de les nettoyer en frottant un côté contre un autre ou en les frottant à la main ou avec un chiffon. L'usage d'un chiffon mouillé est interdit en toute hypothèse. De plus, il sera défendu d'essorer ces vêtements pour en exprimer l'eau, ou de les secouer énergiquement pour en retirer l'eau.

(D'après le livre
Chmirath Chabbath Kéhilkhata)

לעילוי נשמות

à Ruby Rivka Bat Esther à Malka Sultana Gold Bat Florence Myriam à Michaël Ben Léa Layani
à Fradji Haï Ben Zouiza Guedj à Meikha Bat Myriam à Chalom Ben Sim'ha Sadoun



La perle du Chabbath

Notre Paracha commence par le verset: «L'Éternel dit à Abram: Va-t'en pour toi, de ton pays, de ton lieu natal et de la maison paternelle, vers le Pays que Je t'indiquerai» (Béréchit 12, 1). A ce propos, Rabbi Its'hak [dans **Béréchit Rabba 39, 1**] cite le verset: «**Ecoute fille, vois et tends l'oreille**» (Téhilim 45, 11) et nous présente la parabole suivante: Passant d'un lieu à un autre, un homme vit une citadelle en flammes et se demanda: «Cette citadelle n'a-t-elle pas un gouverneur?» Le maître de la citadelle apparut et lui dit: «le gouverneur de la citadelle, c'est moi!» De même, notre père Abraham s'interrogeait: «Le Monde n'a-t-il pas de gouverneur?» Le Saint béni soit-Il apparut et lui dit: «Le Maître du Monde, c'est Moi!» Ainsi, Abraham ne cherchait pas à savoir si le Monde avait été créé, de cela, il n'avait aucun doute. Ni lui, ni la génération dans laquelle il vivait ne remettaient en cause l'existence d'Un Créateur de l'Univers. En effet, Noa'h était encore en vie à l'époque d'Abraham, or Noa'h connut Adam Harichone, qui fut créé directement par D-ieu Lui-même, et non pas engendré par une femme. «L'erreur de la génération d'Énoch (le petit fils d'Adam) fut [donc] d'avoir pensé que D-ieu avait laissé la direction de l'Univers aux astres» [**Rambam - Lois de l'idolâtrie 1, 1**]. Aussi, poursuit le **Rambam**: «...Quand [Abraham] fut sevré, son esprit commença à chercher et à s'interroger, alors qu'il n'était qu'un petit enfant: Comment les corps célestes pouvaient-ils parcourir leur orbite sans une force qui les mette en mouvement? Qui les faisait se déplacer? Ils ne pouvaient pas le faire d'eux-mêmes! Vivant parmi les idolâtres insensés d'Our Casdim, il n'avait personne pour lui enseigner quoi que ce soit; son père, sa mère et ses compatriotes, et lui avec eux, tous adoraient les idoles. Mais son cœur cherchait, et il découvrit finalement qu'il y a un D-ieu unique... qui a tout créé et que, dans toute l'existence, il n'est rien d'autre que Lui. Il sut que le monde entier s'était égaré...» A ce propos, le Midrache enseigne: «Abraham avait trois ans lorsqu'il sortit de la caverne [où l'avait caché son père pour le soustraire à la colère de Nimrod]. S'interrogeant sur le Créateur du Ciel, de la Terre et de lui-même, il passe toute la journée, à adresser ses prières au soleil. Le soir, le soleil se couche à l'occident et la lune se lève à l'orient. Voyant la lune entourée d'étoiles, il se dit: voilà le créateur du Ciel, de la Terre et de moi-même; ces étoiles sont ses ministres et ses serviteurs. Toute la nuit, il adresse donc ses prières à la lune. Au matin, la lune disparaît à l'ouest et le soleil se lève à l'est. Il dit: ces deux [astres] sont dépourvus de puissance. Un souverain est au-dessus d'eux, à Lui j'adresserai mes prières et devant Lui je m'inclinerai!» [**Baté Hamidrachot**]. Le **Rambam** continue: «À l'âge de quarante ans, Abraham reconnut son Créateur... Il commença à débattre avec les gens d'Our Casdim... Il brisa les idoles, et commença à enseigner au peuple qu'il convient de servir seulement le D-ieu unique... Il continua de s'adresser d'une voix forte au monde et d'apprendre aux hommes qu'il n'y a qu'un D-ieu pour l'univers entier, et que Lui seul est digne d'être adoré. Il porta son message de ville en ville et de royaume en royaume... Beaucoup se rassemblèrent pour l'interroger sur ses paroles, et il expliquait à chacun selon sa compréhension, jusqu'à ce qu'il lui ait montré le chemin de la vérité. Des milliers, puis des dizaines de milliers se joignirent à lui... et il implanta ce grand principe dans leurs cœurs et écrivit de nombreux livres à ce sujet. Après le décès d'Abraham, Its'hak, puis Yaacov poursuivirent son œuvre, jusqu'à ce que les descendants de Yaacov, et ceux qui se joignirent à eux, formèrent une Nation qui connaissait D-ieu...» Aussi, le Midrache précise-t-il [**Béréchit Rabba 61, 1 - Tan'houma Vayigach**]: «Rabbi Chimone Ben Yo'hai a dit: Abraham, notre père, ne reçut d'enseignement ni de son père ni de son maître. Comment a-t-il appris la Thora? Le Saint béni soit-Il lui a donné des reins aussi grands que des vases débordant de sagesse qui lui enseignaient la Thora et la connaissance durant toute la nuit. Rabbi Lévi dit: il apprit par lui-même la Thora.»

l'anecdote suivante. Lorsque le fils du juste *Rabbi David* de Lelov tomba malade et que sa situation se dégradait au point que sa vie fut en danger, tous les habitants de la ville, qui vouaient une admiration et un amour sans borne à son père, firent tout leur possible pour éveiller la Miséricorde divine en faveur de l'enfant. Ils se réunirent dans les synagogues pour prier et implorer l'Éternel, se partagèrent la lecture des *Téhilim* et incitèrent l'ensemble des membres de la communauté à se repentir et à pratiquer de bonnes actions. Et effectivement, le Tout-Puissant ne resta pas insensible à ces prières collectives. A peine quelques jours plus tard, le fils du juste n'était plus en danger. Peu après, il recouvra même sa pleine santé et sa grave maladie disparut totalement, sans laisser la moindre trace. Le jour où son fils sortit pour la première fois dans la rue, quelques *'hassidim* du juste vinrent le voir afin de partager sa joie. Ils étaient certains qu'ils trouveraient leur maître particulièrement heureux et joyeux. Or, quelle ne fut pas leur surprise de le voir assis en train de pleurer! «*Rabbi!*» s'étonnèrent-ils. «*Pourquoi pleurez-vous donc? N'est-ce pas plutôt un moment de joie et de reconnaissance envers le Créateur pour Ses immenses bienfaits?*» Et le *Rabbi* de Lelov de s'expliquer: «*C'est vrai, vous avez entièrement raison! Je déborde de reconnaissance envers le Créateur, qui a mis un terme à la maladie de mon fils et l'a ramené à la vie. Néanmoins, lorsque je pense à la formidable mobilisation générale de toute la communauté pour sa guérison, j'éprouve un sentiment de malaise qui ne me laisse pas de répit... Je me demande pourquoi l'ensemble des habitants ne font pas de telles manifestations collectives de prière et de remise en question lorsqu'il s'agit d'un simple Juif. J'essaie aussi de comprendre pourquoi lorsque mon fils est tombé malade, tout le monde a essayé de l'aider et d'accomplir au mieux la Mitsva de lui rendre visite, en tentant de soulager sa peine au maximum, alors que quand il est question de quelqu'un d'autre, personne ne se donne une telle peine... Pourtant, notre sainte Thora ne nous ordonne-t-elle pas d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, c'est-à-dire d'éprouver exactement le même amour pour notre frère juif que pour nous-mêmes? Or, si nous étions alités, ne souhaiterions-nous pas que tous prient avec dévouement pour notre guérison? N'attendrions-nous pas de leur part qu'ils viennent avec compassion partager notre peine et nous l'alléger autant que possible? Où a donc disparu cette Mitsva? Qu'en est-il de notre compassion? Voilà ce que je me demande et voilà pourquoi je pleure!*» conclut le *Rabbi* son explication simple, mais combien édifiante (*'Hevrat Pinto*).

Réponses

A l'occasion de l'arrivée d'Abraham Avinou, le «premier Juif», en *Erets Israël*, rapportons les principaux arguments Halakhiques de l'ouvrage «*Em Habanim Sémé'ha*» (traduction de Schlomo Brodovics), concernant le caractère indispensable de la présence juive en terre sainte: **1) le Rambam** écrit dans son *Séfer Hamitsvot*, à propos du Commandement positif de la Sanctification du mois (*Kidouch Ha'Hodech*): «Supposons, par exemple, qu'il n'y ait aucun Juif vivant en *Erets Israël*... Supposons également qu'il n'y ait aucun tribunal juif (*Beth Din*) là-bas et qu'il n'y ait aucun tribunal juif en diaspora qui ait reçu l'investiture en *Erets Israël*. En de telles circonstances, nos calculs ne nous seraient d'aucune utilité. Car en diaspora, nous ne pouvons pas établir les mois ou fixer des années embolismiques [qui comportent treize mois], si nous ne satisfaisions pas aux conditions mentionnées précédemment. Car c'est de Sion que sortira la Thora' (Isaïe 2, 3)». Ainsi, le **Rambam** considère que l'établissement dans notre Terre sainte constitue un socle [de notre foi]. Son affirmation enseigne que l'existence de la Nation sainte tout entière est à ce point tributaire de l'établissement dans le Pays que le Peuple entier disparaîtrait si les Juifs cessaient d'exister en *Erets Israël* [voir aussi le commentaire (**Pirouch**) de la *Halakha* 13 du chapitre 5 des *Hil'khot Kidouch Ha'hodech*]. **2) Le 'Hatam Sofer** écrit à propos des dires du **Rambam** [*Téchouvot 'Hatam Sofer Ora'h 'Haïm 203 et Yoreh Déa 234*]: «Bien que Hillel et ses collègues aient déjà sanctifié tous les mois et les années jusqu'à la venue du *Machia'h*, cela n'est d'aucun secours s'il ne se trouve pas au moins un Juif établi en *Erets Israël*... Cependant, si la présence en *Erets Israël* devait s'interrompre de nos jours, cette sanctification deviendrait nulle et non avenue et la plupart des Mitsvot seraient vidées de toute substance - à Dieu ne plaise. Nous avons donc le devoir de soutenir l'établissement [des Juifs] [dans le Pays], de toutes nos forces.» **3) L'auteur du Sdé 'Hemed** fait à ce propos les remarques suivantes [**Ma'aré'het Erets section 4**]: «Le 'Hatam Sofer n'affirme pas que nous avons le devoir de renforcer l'établissement en *Erets Israël* afin d'aider les habitants du Pays à [accomplir] la Mitsva de *Yichouv Erets Israël*. Il nous incombe en réalité d'agir en ce sens pour nous-mêmes de façon à pouvoir accomplir les paroles de la Thora. Car si les Juifs ne demeuraient pas là-bas, la Thora se viderait de sa substance, à D-ieu ne plaise, ainsi que le **Rambam** l'a écrit dans *Hil'khot Kidouch Ha'hodech*. Notre maître, le 'Hida, est de la même opinion [voir **Yossef Omets 19**]: '... [Le **Rambam**] affirme aussi dans le *Séfer Hamitsvot* que si, à D-ieu ne plaise, il n'y avait aucun Juif en *Erets Israël* nos calculs (de la sanctification du mois) seraient sans signification... Aussi, il est du devoir de tous les Juifs de diaspora de veiller à ce qu'il y ait des Juifs en *Erets Israël*, faute de quoi, ces Juifs de diaspora en viendraient à oublier les nouveaux mois et fêtes.»